



Décision n° 87 / 2022

AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (***Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, de l'Ecole des Arts, du Pôle Nature de Vitrezay, de la Maison de la Forêt, de la Médiathèque, de la Maison de la Vigne et des Saveurs, du Parc Mysterra et du centre des congrès***).

Le Président de la Communauté des Communes de Haute Saintonge décide de signer pour les randonnées des Culs Salés du 28 mai 2022 à Port Maubert:

- Une convention de partenariat avec le centre de formation SNSM de Rochefort sur Mer. Le montant de la prestation du CFI SNSM est de 900 €, et comprend la mise à disposition de 3 embarcations ainsi que du matériel et du personnel.  
La convention est conclue pour la durée de la manifestation.

Fait à Jonzac,  
Le 04 FEV. 2022

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex  
Pour le Président, par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président étant absent,  
le Vice-Président : M. Jacky QUESSON